

Anne-Catherine Loisier : « La filière cheval ne travaille pas suffisamment ensemble »

Lundi, le Sénat a adopté un amendement présenté par

Guillaume Boutillon

Anne-Catherine Loisier. Il prévoit que le taux de T.V.A.

gb@jourdegalop.com

passse à 10 % pour les équidés en cycle d'élevage. Une vraie bonne nouvelle pour les éleveurs. Contrairement à ce qu'il s'est passé durant l'été où un précédent amendement avait été retiré des débats de l'Assemblée, l'adoption par les députés semble en bonne voie. Anne-Catherine Loisier nous dit pourquoi.



Anne-Catherine Loisier, une sénatrice au plus près de la filière

Jour de Galop. – Comment l'amendement adopté lundi au Sénat a-t-il vu le jour ?

Anne-Catherine Loisier. – Au mois de juin, j'avais fait passer un amendement qui mettait en avant et sollicitait un taux réduit pour les jeunes chevaux. Cet amendement été voté au Sénat mais retoqué à l'Assemblée nationale. Toutefois, l'interpellation avait fait son effet. Suite à cet examen, le cabinet de monsieur Dussopt [délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et chargé des comptes publics, ndlr] et mes collègues députés, Éric Woerth [président de la commission des Finances à l'Assemblée nationale] et Laurent de Saint-Martin [rapporteur général du Budget] m'ont recontactée pour que l'on retravaille le sujet. Olivier Dussopt a ensuite organisé une réunion et nous avons retravaillé le libellé de cet amendement qui est donc devenu celui qui a été présenté lundi.

En quoi l'amendement adopté lundi par le Sénat est-il différent de celui que vous aviez présenté précédemment et qui avait été rejeté ?

La stratégie n'a pas été de demander des diminutions de T.V.A. sur la filière cheval, mais d'introduire le mot poulain dans les produits agricoles. Du coup, nous ne demandons pas un allègement de T.V.A., mais finalement, tout en respectant les critères européens, on élargit le spectre de ce qui est éligible à un taux réduit.

Et comme le poulain correspond en tant que tel aux critères européens d'un produit agricole, ça peut passer. Tout cela est un peu subtil.

Que devons-nous entendre par poulain ? De quelle tranche d'âge parlons-nous ?

Nous ne l'avons pas défini, sciemment. Dans mon précédent amendement, nous l'avons défini jusqu'à l'âge de 18 mois, jusqu'à la première course...

Mais à partir du moment où nous entrons dans ces considérations-là, cela ne passait pas au niveau européen. Ce critère d'âge sera défini par la suite par le gouvernement, une fois que le projet de loi sera voté et qu'un groupe de travail aura planché dessus.

Le texte passera à l'Assemblée durant la première quinzaine de décembre. A-t-il cette fois de bonnes chances d'être adopté ?

Il n'en a jamais eu autant, car il a l'avis favorable du gouvernement. Comme nous avons travaillé ensemble, le ministre Dussopt a donné un avis positif lundi. Le précédent amendement était passé en force au Sénat, contrairement à celui-ci. Ensuite, le texte passera par les services de l'État pour avoir la certitude qu'il s'inscrit dans le cadre européen et qu'il ne sera pas retoqué. L'objectif est de définir le périmètre d'application pour que cela tienne au niveau de la loi européenne.

En tant que sénatrice, comment avez-vous travaillé avec la filière ?

J'ai toujours eu beaucoup de contacts en tant que présidente du groupe Cheval au Sénat de 2014 à 2017, et ce avec les différents acteurs. Pour ce sujet précisément, j'ai tout particulièrement travaillé avec Christiane Head et le Cifce. Je leur avais transmis le rapport que j'avais fait l'an dernier pour la Commission européenne, et c'est à partir de cela que nous avons travaillé ensemble. Ensuite, en tant que parlementaire, on va sur le terrain pour se forger soi-même sa propre opinion. Je ne peux me contenter de répéter ce qu'on me dit pour éviter d'être instrumentalisée. Un parlementaire ne doit pas être seulement un observateur mais doit aussi prendre les devants, d'être force de proposition et d'envoyer des messages aux professionnels.

Justement, quel regard portez-vous sur cette filière cheval ?

La filière passe selon moi à côté de beaucoup de choses. Elle ne travaille pas suffisamment de manière globale et concertée. Malheureusement, c'est ce que j'ai pu observer pendant la crise, lors des démarches effectuées par les courses, par les centres équestres... C'est une filière qui a beaucoup d'atouts, notamment vis-à-vis du grand public, mais qui doit communiquer ensemble et expliquer ce qu'elle fait. En tant que parlementaire, on se heurte souvent aux mêmes discours. Lundi encore, j'entendais de la part de certains parlementaires "mais c'est un milieu qui a de l'argent".

Il est dur de les convaincre qu'ils ne sont qu'une minorité à être dans ce cas de figure. Dans le monde du cheval, beaucoup vivent de manière résiliente, avec très peu de marge. Ils vivent de leur passion et c'est très loin d'être autant rémunérateur que certains le prétendent.

La communication est donc selon vous le meilleur moyen de répondre aux adversaires des courses par exemple ?

Je trouve que nous avons bien avancé entre 2014 et 2017 sur une filière plus transversale, plus forte et donc plus audible par le gouvernement. Depuis, j'ai l'impression que chacun a repris ses petites affaires. Ce sont des enjeux de sociétés, je pense notamment au bien-être animal. La filière aurait intérêt à communiquer ensemble. Face aux adversaires des courses dont vous parlez, il faut réussir à aborder le sujet avec eux et surtout trouver les bonnes personnes pour parler avec eux. Car malheureusement, ce ne sont pas les responsables des sociétés-mères qui sont les mieux placées pour parler avec ces gens-là, dont la vision est assez dogmatique. Il faudrait par exemple que ce soient des professionnels de l'équithérapie qui parlent du bien-être et de la cravache. Il faut en finir avec les cases dans lesquels tout le monde s'est enfermé.